

Les tarifs

En fonction de vos besoins de transport (fréquences, trajets ...) et de votre situation personnelle (âge, situation sociale...) différents tarifs vous sont proposés.

Les Tarifs



[Téléchargez les tarifs Péribus](#)

La prime transport

Au titre des années 2022 et 2023, l'employeur peut rembourser jusqu'à 75% du coût de l'abonnement aux transports publics à ses salariés, soit + 25% par rapport au taux légal obligatoire, fixé à 50%.

Tous les actifs y compris ceux à temps partiel peuvent bénéficier de cette aide dans le cadre de leurs trajets domicile-travail.

Les titres concernés

Seuls les Pass mensuels et annuels sont pris en charge.

Le Pass unité ou le Pass 10 voyages ne sont pas remboursables.



Vous voyagez régulièrement sur les lignes Péribus ? Faites établir une carte auprès de l'Agence PERIMOUV (prévoir une photo et une pièce d'identité)

La tarification sociale

Pour connaître les conditions d'accès à la tarification sociale, rendez-vous au CCAS de votre commune.

Où acheter vos titres de transport ?

- › [Via l'application Modalis](#)
- › [Via la boutique en ligne \(https://peribus.monbus.mobi/moncompte/connexion\)](https://peribus.monbus.mobi/moncompte/connexion)
- › A l'Agence PERIMOUV' - 11 rue Wilson à Périgueux
- › Chez nos dépositaires :
 - AUCHAN Marsac - LECLERC Trélissac et Clos-Chassaing - Kiosque Place Bugeaud
 - Mairies de BOULAZAC, TRELISSAC et COULOUNIEIX-CHAMIER

Comment régler une amende ?

Le règlement des amendes doit se faire dans un délai de 3 mois maximum après l'infraction. Au-delà de ce délai, le dossier est transmis à l'Officier du Ministère Public.

Pour consulter la tarification des amendes, c'est par ici : [TARIFICATION DES AMENDES - Septembre 2024](#)

Pour régler votre amende, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- › Auprès de l'agent verbalisateur en espèces, chèque ou carte bleue
- › Auprès de l'Agence PERIMOUV', 11 rue du Président Wilson à Périgueux, muni de votre PV
- › Par courrier : vous pouvez envoyer votre règlement par chèque à l'ordre de l'EPIC PERIMOUV' accompagné d'une photocopie de votre PV à l'adresse suivante : EPIC PERIMOUV', 16 rue du 5ème Régiment de chasseurs, 24000 PERIGUEUX

Afin d'éviter des frais supplémentaires, ne tardez pas à régler votre amende.

Voyagez en règle

Ne risquez pas de vous mettre en infraction !

- › La validation est systématique et obligatoire à chaque montée dans le véhicule, même en correspondance et quel que soit le titre de transport utilisé, y compris pour les abonnés.
- › Voyager avec un titre non valide, c'est voyager en situation irrégulière.
- › Lors d'un contrôle, vous serez redevable d'une indemnité forfaitaire dont le montant varie en fonction de l'infraction.

Structure



TRANSPORTS

AGENCE PÉRIMOUV'

📍 11 rue du Président Wilson
24000 Périgueux

🕒 Période scolaire : du lundi au vendredi de 9h à 18h

Période vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et du 15 juillet au 15 août) : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

📞 [0553533037](tel:0553533037)

✉ [Courriel](#)

📍 [ITINÉRAIRE \(HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.183731,0.717122\)](https://www.google.com/maps/dir//45.183731,0.717122)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT